

Le financement de notre service

- Pour soutenir cette solution de répit en faveur des proches aidants, nous bénéficions d'un **soutien financier de :**
 - **Département du Val d'Oise pour 3 jours soit 72h de répit à domicile***
 - **AG2R La Mondiale****

*réservé aux bénéficiaires de l'APA ou de la PCH

**pour les proches aidants affiliés

Exemple de coût - Situation n°1



Demande de relaying auprès de **M. Réunion - Bénéficiaire de l'APA¹** – avec un **TM² de 90.00%** qui est soutenu au quotidien par sa **femme reconnue aidante** sur sa notification de l'APA¹ - pour le temps d'un **week-end soit 36h**.

La présence en continu auprès de M. Réunion pendant 36h soit du samedi matin 08h au dimanche soir 20h.

- **Coût de l'intervention :** 36h x 30.00€/h = 1 080.00 €
 - Soutien du département dans le cadre du CPOM³ + droit au répit de l'aidant dans le cadre de l'APA¹ (avec application du TM²) = 980.00 €

Reste à charge pour M. et Mme Réunion pour ce temps de répit de 36h leur coutera : 100.00 €

Déduction fiscale : 50.00€ (soit 50% du montant de la prestation)

Mme Réunion a la possibilité de prévoir **un second temps de répit** de 36 heures dans **la même année aux mêmes conditions**.

Exemple de coût - Situation n°2



Demande de relaying auprès de **M. Seychelles - Bénéficiaire de l'APA¹** – avec un **TM² de 52.35%** avec sa **femme reconnue aidante** sur la notification de l'APA¹ - pour un mini séjour chez ses enfants **soit 72h00**.

La présence en continu auprès de M. Seychelles pendant 72h soit du lundi 08h au jeudi soir 20h.

- **Coût de l'intervention :** 72h x 30.00€/h = 2 160.00 €
 - Soutien du département dans le cadre du CPOM³ + droit au répit de l'aidant dans le cadre de l'APA¹ (avec application du TM²) = 2098.25 €

Reste à charge pour M. et Mme Seychelles pour ce temps de répit de 72h leur coutera : 61.75 €

Déduction fiscale : 30.87€ (soit 50% du montant de la prestation)

Légende

¹APA : Allocation personnalisée d'autonomie | ²TM : Ticket modérateur

³CPOM : Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

⁴PCH : Prestation de compensation du handicap

Soutenons les proches aidants

Notre relaying face à leur épuisement

Bénéficiaire d'une solution de répit à domicile c'est :



Pour le proche aidant :
prendre du recul sur sa situation,
préserver ou retrouver un équilibre
de vie familiale, sociale, professionnelle,
préserver sa santé...



Pour la personne fragilisée :
rester dans son environnement
de vie habituel, bénéficier d'un
accompagnement personnalisé,
profiter des compétences
professionnelles du relaying...



Pour le binôme aidant aidé :
se savoir soutenus,
prévenir les tensions,
bénéficier d'une expertise
professionnelle...